



Tutelle, curatelle, etc. : le rôle des enfants du parent protégé

Conseils pratiques publié le 12/06/2024, vu 1192 fois, Auteur : [Avocat Tutelle Curatelle Paris](#)

Maître Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article sur la plateforme « Trouver Votre Avocat » relatif au rôle des enfants lorsqu'un de leurs parents fait l'objet d'une mesure de protection.

Dans cet article publié sur la plateforme « Trouver Votre Avocat », [Me Yann-Mickaël Serezo](#) fournit une liste de conseils aux enfants de parents mis sous protection.

D'abord, [Me Yann-Mickaël Serezo](#) présente quelques points importants relatifs aux mesures de protection non judiciaires : [mandat de protection future](#) et [habilitation familiale](#). Il indique ensuite ce que les enfants peuvent faire dans le cadre d'une procédure de mise sous tutelle ou [curatelle](#) : consulter le dossier, être entendu lors de l'audience, être désigné en tant que tuteur ou curateur, [interjeter appel](#), *etc.*

Ensuite, [Me Yann-Mickaël Serezo](#) présente les principales conséquences de l'ouverture d'une mesure de protection à l'égard d'un parent : maintien de l'autorité parentale, difficultés quant à la gestion des biens, indifférence quant à l'héritage, *etc.*

Enfin, [Me Yann-Mickaël Serezo](#) détaille plusieurs bonnes pratiques au moment de l'ouverture de la mesure de protection : renforcement des liens familiaux, moyens de contrôle, requête au juge des tutelles, *etc.*

L'article peut être consulté sur la plateforme Trouver Votre Avocat [en cliquant ici](#).

Yann-Mickaël Serezo
Avocat au Barreau de Paris
www.serezo-avocat.fr
67 rue de l'assomption – 75016 Paris
Mail : ym@serezo-avocat.fr
Tél : 06 51 37 51 72